

Les Echos

Pouvoir d'achat : Sébastien Lecornu dévoile quatre nouvelles pistes sans convaincre

Matignon a présenté, ce jeudi matin, plusieurs pistes pour améliorer le pouvoir d'achat, principalement des salariés. Ces propositions sont « très en deçà de nos attentes », a réagi le PS. Une cinquième mesure, non dévoilée à ce stade, pourrait venir dans le débat.

Est-ce les négociations politiques autour du budget 2026 qui avancent ou le Premier ministre qui dévoile son jeu dans la précipitation ? Ce jeudi, à la veille des rencontres organisées à Matignon avec le Parti socialiste et le RN, l'entourage de Sébastien Lecornu a laissé fuiter quatre pistes de soutien au pouvoir d'achat auxquelles réfléchit le Premier ministre.

« Rien n'est arbitré », précise-t-on d'emblée à Matignon. C'est d'autant plus vrai qu'au sein de l'exécutif, certains estiment que ces mesures seraient trop coûteuses à mettre en oeuvre de concert. Selon nos informations, Matignon ne compte pas mobiliser une enveloppe de plus de 1,5 milliard d'euros pour son « paquet pouvoir d'achat », en guise de mise de départ en tout cas. Ce qui impliquerait de faire des choix.

Tour d'horizon des options à l'étude :

• Favoriser davantage les heures supplémentaires

L'entourage du Premier ministre explique travailler sur « une défiscalisation et un allègement des charges sociales » sur les heures supplémentaires. Actuellement, elles bénéficient d'une exonération de cotisations retraites (dans la limite de 11,31 % du

salaire) et d'impôt sur le revenu (dans la limite de 7.500 euros par an). Selon nos informations, Matignon n'envisage pas de modifier ces seuils mais de diminuer le taux de CSG appliqué aux heures supplémentaires. Une telle mesure nécessite néanmoins une validation juridique.

• Alléger l'impôt sur le revenu des couples modestes

Sébastien Lecornu étudierait également « une baisse de l'impôt sur le revenu pour les couples payés au SMIC », a indiqué jeudi son entourage. Le hic est que ces ménages ne sont actuellement pas imposables, du fait de la « décote » appliquée au barème de l'impôt sur le revenu.

Selon nos informations, il s'agirait d'améliorer ce mécanisme de « décote » pour les couples touchant légèrement plus de deux SMIC (potentiellement jusqu'à 2.000 voire 2.500 euros net par mois), afin de l'aligner sur l'avantage accordé aux célibataires touchant des montants équivalents. Le mécanisme permettrait d'alléger l'ardoise fiscale des couples concernés de 200 à 300 euros par an.

• Défiscaliser à nouveau les « primes Macron »

Autre hypothèse : revenir en arrière sur la fiscalisation des « primes de partage de la valeur ». Imaginées au moment de la crise des Gilets Jaunes, ces « primes Macron » étaient à l'origine totalement

exonérées d'impôts et de cotisations sociales pour les salariés gagnant moins de trois fois le SMIC. Mais depuis deux ans, ce régime de faveur a été revu à la baisse, après plusieurs rappels à l'ordre du Conseil d'Etat, inquiet de voir ces primes se substituer durablement aux salaires sans contribuer au financement de la Sécurité sociale ou des services publics.

Depuis 2024, ces primes sont donc soumises à la CSG d'une part, et à l'impôt sur le revenu d'autre part (sauf pour les salariés de petites entreprises de moins de 50 salariés). Et les entreprises se sont largement détournées du dispositif. L'exécutif réfléchit donc, selon nos informations, à rendre à nouveau non imposables les primes des salariés gagnant moins de trois fois le SMIC en 2026.

• Encourager les dons familiaux

Une mesure « encourageant » largement les transmissions de patrimoine en direction des jeunes générations est également avancée par l'entourage de Sébastien Lecornu. Actuellement, chaque parent peut donner jusqu'à 100.000 euros par enfant sans qu'il y ait de droits de donation à payer, tous les quinze ans. Mais pour les donations consenties aux petits-enfants, l'abattement n'est valable que jusqu'à 31.865 euros.

Encourager ces flux faisait partie du programme d'Emmanuel Macron en 2022, mais une seule mesure en ce sens a été adoptée depuis : la possibilité offerte - uniquement en 2025 - de donner à ses descendants jusqu'à 100.000 euros par

donateur et 300.000 euros par bénéficiaire, à condition que les fonds soient utilisés pour acheter une résidence principale. Mais elle a été très peu utilisée, notamment en raison d'une incertitude juridique freinant sa mise en oeuvre.

• Une cinquième mesure dans la manche de Lecornu

Selon nos informations, Matignon a une cinquième mesure en magasin pour soutenir le pouvoir d'achat - dont l'entourage du Premier ministre n'a pas officiellement fait état ce jeudi. Il s'agirait de verser une bonification individuelle à tous les bénéficiaires de la « prime d'activité », et non plus uniquement à ceux dont les revenus professionnels dépassent 0,5 fois le SMIC.

Reste à savoir si cela suffira à séduire le PS, qui proposait « 6 milliards d'euros pour le pouvoir d'achat des Français », à travers une baisse de la CSG sur les salaires compris entre 1 et 1,4 fois le SMIC. C'est loin d'être gagné. Les propositions de Sébastien Lecornu sont « très en deçà » de nos attentes, a affirmé jeudi Olivier Faure, le premier secrétaire du PS, avant d'ajouter : « Aucune mesure rendue publique n'est de nature à infléchir notre propre position. »

Le PS risque d'autant plus de tousser que le texte budgétaire transmis au Haut Conseil des finances publiques (HCFP), ce jeudi soir, inclut toujours, selon nos informations, une « année blanche » comprenant le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de toutes les pensions de retraite.

Le Monde

Mobilisation du 2 octobre : dans les cortèges, des manifestants désespérés mais qui refusent de renoncer

Le ministère de l'intérieur a compté 195 000 personnes dans les rues jeudi 2 octobre, contre 505 000 le 18 septembre. Dans les défilés, partout en France, l'amertume l'emportait encore sur le renoncement. Propos recueillis par Hélène Bekmezian, Philippe Gagnebet (Toulouse, correspondant), Dorian Jullien, Benjamin Keltz (Rennes, correspondant), Aline Leclerc, Claire Mayer (Bordeaux, correspondante), Thibaud Métais, Gilles Rof (Marseille, correspondant), Richard Schittly (Lyon, correspondant) et Florence Traullé (Lille, correspondante)

Des mines résignées, des manifestants déçus voire un peu déboussolés par le calme des manifestations, mais une colère toujours présente. La mobilisation sociale du jeudi 2 octobre a marqué un net recul par rapport à celle du 18 septembre : dans les rues, le ministère de l'intérieur a compté plus de deux fois moins de manifestants sur tout le territoire (195 000, le 2 octobre, contre 505 000, le 18 septembre) et les taux de grévistes ont également chuté dans le scolaire (autour de 6 % contre 17 % le 18, selon le ministère de l'éducation) comme dans la fonction publique (4 % contre 11 %). Dans les cortèges, de Paris à Avignon, en passant par Valenciennes (Nord) ou Lyon, l'amertume l'emportait encore sur le renoncement.

« *Je ressens une certaine morosité* », reconnaissait Marie, une fonctionnaire de la Ville de Paris de 58 ans, jadis mobilisée avec les « gilets jaunes » (les témoins cités par leur prénom n'ont pas souhaité donner leur nom). « *On en a marre de faire des manif qui ne mènent à rien, avec les mêmes chants... C'est déprimant. Il faudrait d'autres formes de lutte. Les blocages on est pour, mais qui va commencer ? Tout le monde a un peu la trouille* », avançait-elle en défilant dans les rues de la capitale. « *L'échec de la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 a fait du mal. Beaucoup sont aujourd'hui en position d'attente, mais n'en pensent pas moins* », estimait

également Pierre, cadre au ministère de la transition écologique.

Quelques centaines de kilomètres au nord, à Valenciennes, Emilie Chevet, aide-soignante syndiquée à la CGT, est de toutes les manifestations depuis le 10 septembre et s'interroge sans pour autant se décourager : « *Avec les retraites, on a manifesté je ne sais combien de fois et pourquoi ? C'est difficile de mobiliser, il y a de la lassitude et, pourtant, il n'y a que comme ça que ça peut bouger !* »

« Pourquoi pas une grève générale ? »

Pour Petra, une étudiante infirmière à l'hôpital Pellegrin de Bordeaux, « *l'enjeu, c'est de faire tomber ce gouvernement* ». « *Bayrou est tombé grâce à la pression en amont du 10 septembre. Et on veut prendre exemple sur l'Italie, ils ont lancé un appel à tout bloquer et ça fonctionne* », espère la jeune femme de 25 ans. « *Le but c'est de nous décourager. De penser qu'on va se lasser à force de manifester. Je vais continuer et je ne serai pas seule, un gros ras-le-bol s'est installé* », assurait en écho Julie Couffignal, une bibliothécaire de 35 ans, depuis Vaulx-en-Velin, commune de la métropole de Lyon.

Alors que les manifestations ont été globalement calmes et que les 76 000 forces de l'ordre sont restées en recul, l'envie de passer à une étape plus radicale frémissait par endroits. « *Si les élus ne réagissent pas à nos manifestations pacifiques, alors que faut-il ? Une révolution violente ?* », questionnait Jade, une lycéenne de 17 ans mobilisée à Lannion (Côtes-d'Armor). Un peu plus loin, Loïc Leray, 42 ans, professeur d'éducation physique et sportive en collège, songeait aussi à l'après : « *Peut-être devra-t-on se mobiliser dans la durée ou songer à des actions coups de poing ? Pourquoi pas une grève générale ?* » Lors du mouvement des « gilets jaunes », « *on a eu des cacahuètes, à partir du moment où il y a eu de la grosse casse à Paris. Feraient mieux de nous écouter avant qu'on ait*

vraiment la rage... », mettait en garde Claudine Lievert, jeune retraitée valenciennoise.

Si, à Avignon, le secrétaire général de l'union départementale Force ouvrière, Etienne Raoul, se disait malgré tout *« très satisfait de la mobilisation »*, l'heure est toutefois pour lui au changement de stratégie. *« On ne veut pas retomber sur un calendrier de manifestations à intervalles réguliers. Dans le secteur privé comme dans le public, nous allons lancer un appel à réunir les salariés et les agents pour organiser une vraie journée coordonnée de blocage. Pas bloquer les routes ou les trains, mais bien les outils de production. Avec un premier ministre dans une situation de faiblesse, il faut construire un autre rapport de force »*, théorisait-il. Dans la même ville, Badr Addi, un chauffeur routier de 43 ans rapporte, lui, une analyse différente : *« Les collègues s'interrogent sur l'intérêt de manifester alors qu'on est dans l'incertitude totale : il n'y a pas de gouvernement, pas de ligne politique. »*

« Trois jours de grève ça pèse dans le budget »

Quoi qu'il en soit, les motifs de mécontentement n'ont eux pas connu de déclin, au contraire. Répartition inégalitaire des richesses, pénibilité du travail, retraite trop tardive, suppressions d'emplois dans des entreprises bénéficiaires, manque de moyens alloués à l'école, fermeture de service hospitalier... Les contestataires ne manquaient pas d'exemples pour illustrer leur ressentiment envers le président de la République, Emmanuel Macron, jugé partout principal responsable de la situation et sourd à toutes les revendications.



Etienne Raoul, secrétaire général de l'UD FO
84

De quoi renforcer encore plus la détermination de certains. *« Je n'arrêterai pas, je ne me découragerai jamais parce que c'est un combat à mort pour moi »*, expliquait Julie Anceau, une chercheuse en linguistique de 34 ans qui participait à sa première manifestation à Lyon, aux commandes de son nouveau fauteuil roulant. *« Je serai toujours tributaire de la société, et je vois comment les plus faibles sont maltraités, moi, je suis à une réforme de devenir un déchet de la société »*, expliquait-elle sous sa pancarte pleine d'ironie douloureuse : *« Ce pays marche moins bien que moi »*.

Reste que pour tout le monde, faire grève a un coût. Un coût humain, comme l'expliquent Romina, 45 ans, et Saint-Martinée, 43 ans, deux collègues conseillères à France Travail à Avignon. *« Pour que les usagers puissent toujours bénéficier d'un service correct »*, elles *« alternent »* avec leurs collègues entre les jours de grève. Mais surtout, un coût financier : *« On est au mois de septembre, c'est la rentrée : trois jours de grève ça pèse dans le budget »*, justifiait Bruno Congre, un chauffeur routier avignonnais de 46 ans, qui défilait avec ses camarades de la CFDT. *« Trois journées de grève en un peu plus d'un mois, c'est trop dur pour beaucoup en perte de salaire »*, confirmait à Valenciennes, Xavier Liétart, délégué syndical SUD à l'hôpital de la ville. Il craint de déjà connaître la fin : *« Ils vont nous avoir à l'usure. »*

Appel à la grève : faible mobilisation dans la fonction publique

Le nombre de grévistes est en baisse dans la fonction publique ce jeudi 2 octobre par rapport à la première journée de mobilisation intersyndicale du 18 septembre. Selon les chiffres communiqués par l'exécutif, 4,68 % de grévistes ont été recensés dans la fonction publique d'État. Cette participation est de 3,48 % dans la territoriale et de 4,1 % dans l'hospitalière. Par Bastien Scordia

Les représentants du personnel se faisaient peu d'illusions même si, assuraient-ils, il y a *"toujours beaucoup de colère"* dans la perspective des discussions budgétaires. En comparaison de la journée de mobilisation du 18 septembre, le nouvel appel intersyndical à la grève de ce jeudi 2 octobre a largement moins attiré les foules dans la fonction publique.

Selon les chiffres communiqués par l'exécutif, 4,68 % de grévistes ont été recensés dans la fonction publique d'État. Cette participation est de 3,48 % dans la territoriale et de 4,1 % dans l'hospitalière. A la mi-journée, la participation était de 4,22 % dans la fonction publique d'État, de 2,35 % dans la territoriale et de 3,7 % dans l'hospitalière.

À titre de comparaison, 10,95 % de grévistes avaient été comptabilisés à l'État à la mi-journée le 18 septembre, 5,63 % dans la territoriale et 5,6 %

dans l'hospitalière. En fin de journée, la mobilisation s'était finalement élevée à 12,7 % dans la fonction publique d'État. Dans la territoriale et l'hospitalière, elle fut respectivement de 7,47 % et de 7,6 %.

Baisse de près de 10 points dans l'éducation nationale

La baisse du nombre de grévistes enregistrée ce jeudi 2 octobre concerne notamment l'éducation nationale, un secteur qui porte traditionnellement les appels à la mobilisation. La proportion de grévistes sur le périmètre ministériel a ainsi atteint 5,51 % soit près de 10 points de moins que le 18 septembre, où la mobilisation avait alors atteint 14,16 %. Dans le détail, côté enseignant, le taux de mobilisation s'est élevé à 6,42 % contre 17,06 % mi-septembre.

"Le flou politique freine la mobilisation", estimait avant la journée de grève, Aurélie Gagnier, la cosecrétaire générale de la FSU-SNUipp en référence à l'absence pour le moment de la composition du gouvernement de Sébastien Lecornu. Les représentants du personnel le concédaient aussi : l'enchaînement salarial des journées de grève et leur impact salarial ont pu démotiver certains publics à se mobiliser.

“La Lolf, un outil à réenchanter politiquement”

Dans un rapport, la Fondation Jean-Jaurès estime que le retour à l'équilibre budgétaire “doit être accompagnée d'une réforme précise de nos institutions financières de l'État”. “Le budget, acte éminemment politique, ne peut pas rester au stade plat de l'action administrative, il doit être le moyen de l'action progressiste au service de la décision d'ordre politique”, explique le coordonnateur de ce rapport, Simon-Pierre Sengayrac, le codirecteur de l'Observatoire de l'économie de la Fondation. Extrait. Par Bastien Scordia

La nécessité de retrouver un équilibre budgétaire et financier pour la France se matérialise par un effort en dépenses, mais aussi la création de nouvelles ressources et autres recettes fiscales. Cependant, elle doit être accompagnée d'une réforme précise de nos institutions financières de l'État, qu'elles soient du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif. Ici encore, tout est affaire d'équilibre entre les différents pouvoirs et institutions français. À l'inverse de ce qui s'est passé lors des deux derniers quinquennats, le respect des institutions de finances publiques repose sur une application pleine et entière des textes et des compétences de chacune d'entre elles (les institutions).

La situation dégradée et délicate de nos finances publiques appelle à un retour aux fondamentaux pour préserver intactes les marges de manœuvre et l'action politique d'un futur gouvernement de gauche. Dans une approche progressiste, le sérieux budgétaire doit d'abord s'appuyer sur la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), formidable réussite administrative présentant de multiples dispositifs et outils permettant une réelle application du sérieux budgétaire.

La Lolf, un compromis partisan dans l'intérêt général de la France

La constitution financière de la France a émergé dans un contexte financier et budgétaire totalement différent de celui que nous connaissons. Elle est issue d'une période faste sur le plan financier et politique ; la période de cohabitation existait,

rendant la situation politique plus claire et non divisée en trois blocs parlementaires poussant à l'instabilité. Une croissance économique robuste était présente. Le pays était mené par un gouvernement socialiste. Le contexte politique était donc totalement différent, voire opposé, à la situation actuelle. D'origine parlementaire et transpartisane, et donc à la hauteur des enjeux du pays – c'est possible –, la Lolf a donc fait l'objet d'un compromis partisan dans l'intérêt général de la France.

Contrairement à l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances “*rédigée dans le secret des bureaux du ministère des Finances*”, la nouvelle “constitution financière de l'État”, promulguée le 1^{er} août 2001, exprime, dès les premières discussions entre députés et sénateurs, une double préoccupation : permettre la modernisation de la gestion publique et renforcer le pouvoir budgétaire du Parlement. La volonté de doter la France d'une gestion budgétaire plus efficiente n'était pas nouvelle. Dès 1959 et la première discussion budgétaire tenue dans le cadre de l'ordonnance organique, René Pleven, alors président du Conseil des ministres, rappelle les failles de cette ordonnance : “*Dans l'état actuel, je le répète après tous ceux de nos collègues qui sont intervenus au début de cette séance, le contrôle parlementaire des dépenses de 1960 ne sera qu'une apparence et, en réalité, ce sera un escamotage.*”

Renouveler les méthodes de travail budgétaire de l'État

L'ordonnance de 1959 a donc fait l'objet de plusieurs propositions de révision. L'une d'entre elles, qui est à signaler particulièrement et émane de Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste et apparentés à l'Assemblée nationale, a été présentée le 14 mai 1980. Son exposé des motifs est éclairant : “*Restaurer le rôle du Parlement en matière de lois de finances [...], élaborer un texte juridiquement et politiquement plus clair et moins contesté.*”

Le premier objectif indispensable de modernisation de la gestion budgétaire s'entend donc de la possibilité, par l'établissement d'un nouveau cadre financier pour l'État, de renouveler d'abord les méthodes de travail budgétaire de l'État. Il est intéressant de constater que le début des années 2000 correspond aussi à une période de financiarisation de l'économie mondiale. Ce moment d'hypertrophie des marchés financiers comme moteur de l'économie aboutit à un financement de l'État et des politiques publiques pour une part croissante sur ces marchés financiers. C'est aussi pour répondre aux pressions du *new public management* et de l'objectif, semblant indépassable, de performance financière inspirée des méthodes du secteur privé que les pays de l'OCDE, et donc la France à leur suite, entament leur mue.

Face à l'émergence du *new public management* rampant et délétère, le gouvernement socialiste oppose un contexte de croissance économique dynamique de 3 % entre 1997 et 2002, avec un pic à 4,1 % en 2000. Sur cette même période, le déficit se réduit de 2,5 points de PIB. Comme chacun le sait, il est toujours plus facile de réformer quand le climat économique et financier est dynamique et porteur. Et seule la gauche a réussi, entre 1997 et 2002 puis entre 2012 et 2017, à réduire le déficit de la France. La Lolf, dans son émergence et ses discussions, a pu profiter de ce climat favorable et être un outil au service de la gauche de gouvernement.

Le budget, acte éminemment politique, ne peut pas rester au stade plat de l'action administrative

Le second objectif de la Lolf est de mieux assurer l'exercice du pouvoir budgétaire du Parlement par trois principales évolutions : redonner à l'autorisation budgétaire toute sa portée ; permettre un meilleur contrôle par l'accroissement de la lisibilité et la sincérité des documents budgétaires ; et suivre un calendrier permettant l'exercice de la fonction budgétaire tout au long de l'année – du vote du budget prévisionnel à l'évaluation de l'exécution du budget –, à travers l'émergence d'un cercle vertueux.

Administrativement, le processus budgétaire a été totalement rénové par le vote à la quasi-unanimité et est un succès manifeste en matière de présentation et de sérieux budgétaire. Le mécanisme de responsabilité des ordonnateurs et des marges de manœuvre associées a abouti à un renouvellement fécond du dialogue budgétaire.

Pourtant, plus de vingt ans après sa promulgation, il est clair que cette procédure administrative de qualité n'a pas permis à la France d'éviter des déficits et une dette excessive ainsi que la responsabilisation du personnel politique et notamment du gouvernement. La pleine réussite administrative qui innervait l'ensemble du travail de préparation des services de l'État n'a pas permis une pleine appropriation politique. La réforme de la Lolf de 2021 avait pour ambition de répondre à cette seconde nécessité et ne l'a pas complètement réussi. Le budget, acte éminemment politique, ne peut pas rester au stade plat de l'action administrative, il doit être le moyen de l'action progressiste au service de la décision d'ordre politique.



Construire les victoires de demain !



MEDIAPART

Taxe Zucman : des économistes multiprimés font la leçon aux patrons français

Deux économistes à la renommée mondiale se sont invités à l'Assemblée nationale pour soutenir la taxe portée par leur confrère Gabriel Zucman. Ils se sont attelés à démystifier les fantasmes du camp du capital autour de cet impôt qui leur paraît plus que nécessaire. Mathias Thépot

Il y avait foule rue de Bourgogne à Paris, dans une dépendance de l'Assemblée nationale, où les député·es de la commission des finances ont accueilli mercredi 1^{er} octobre les économistes Jayati Ghosh et Joseph Stiglitz, coprésident·es de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (Icricit).

La première, de nationalité indienne, est multiprimée par ses pairs pour ses travaux sur le développement, les inégalités et la gouvernance mondiale ; le second, états-unien, fut lauréat du prix Nobel d'économie en 2001 pour ses travaux sur le caractère non efficient des marchés et les asymétries d'information.

Tous deux étaient venu·es apporter leur soutien à la proposition d'impôt plancher de 2 % par an sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros en France, portée par leur confrère Gabriel Zucman, également présent dans la salle. Une proposition dont le principal objectif est, rappelons-le, d'empêcher l'optimisation fiscale généralisée chez des ultrariches, qui leur permet de ne payer quasiment aucun impôt sur leurs revenus économiques.

Face à une audience dans son immense majorité composée de député·es de gauche, les trois économistes se sont attelé·es à démystifier les arguments du camp du capital, qui fait feu de tout bois pour abattre ladite taxe. Citons le patron du Medef, Patrick Martin, qui a qualifié la taxe Zucman de « *proposition lunaire* » contre laquelle il va organiser un grand rassemblement patronal le 13 octobre.

Mais aussi le directeur de Bpifrance, Nicolas Dufourcq, qui estime que la taxe Zucman est d'obédience « *communiste* », fruit d'une « *histoire de jalousie à la française, une haine du riche* ». Et que dire du milliardaire Bernard Arnault, patron du géant du luxe LVMH et directement concerné par la proposition, qui a accusé Gabriel Zucman d'être un « *militant d'extrême gauche* » qui « *met au service de son idéologie (qui vise la destruction de l'économie libérale, la seule qui fonctionne pour le bien de tous) une pseudo-compétence universitaire qui, elle-même, fait largement débat* ».

Présent dans la salle ce 1^{er} octobre, le président insoumis de la commission des finances, Éric Coquerel, s'est ému de « *la virulence des propos venant de personnes directement concernées par la taxe, de leurs représentants, ou dans les médias qu'ils détiennent* » : « *Cela me rappelle un peu quand en 1981, on nous expliquait que les chars soviétiques seraient sur les Champs-Élysées si François Mitterrand était élu.* »

Pas une proposition radicale

L'économiste Joseph Stiglitz – qui ne peut raisonnablement pas être qualifié d'économiste d'extrême gauche – a également fait part de son étonnement face à un tel dénigrement de la taxe Zucman en France : « *C'est une proposition simple qui ne vise qu'à s'assurer que les super-riches paient leur juste part.* »

Il a rappelé que taxer à hauteur de seulement 2 % par an le patrimoine des milliardaires, dont les rendements annuels oscillent plutôt entre 6 % et les 10 %, « *est en fait une approche très prudente. C'est très étrange qu'elle soit décrite comme si radicale !* ».

« *Il faut le dire : avec une telle taxe, les ultrariches resteront très riches à la fin de l'année, ils ne vont pas d'un coup devenir pauvres...* », a abondé Jayati Ghosh, qui s'inquiète du « *dénigrement des évidences scientifiques qui a cours* » dans le

capitalisme français. « *Nous assistons à une évolution similaire en Inde. Et l'on voit aussi cela aux États-Unis de Donald Trump, c'est très dangereux* », a-t-elle déploré.

Par ailleurs, a ajouté Joseph Stiglitz, « *en matière d'efficacité économique, il n'a été donné aucun argument permettant de justifier d'une qualité spécifique de cette catégorie de la population [les ultrariches – ndlr] qui justifierait qu'elle paie en proportion moins d'impôts que le reste* ».

S'est ensuivie une déconstruction méthodique des arguments du camp du capital contre le principe d'un impôt plancher sur le patrimoine des milliardaires.

Aux critiques qui disent que les contribuables concerné·es ne pourraient pas s'en acquitter, faute de liquidité disponible, Joseph Stiglitz a répondu : « *Il n'y a aucune preuve pour appuyer cette idée. Si vous avez des centaines de millions ou même des milliards à votre disposition, vous pouvez tout à fait convertir une partie de cette richesse en liquidité et payer 2 % d'impôts.* »

À d'autres critiques, encore plus catastrophistes, qui stipulent qu'un tel niveau d'imposition des ultrariches ruinerait l'économie française, les deux économistes répondent le contraire. En effet, nous disent Jayati Ghosh et Joseph Stiglitz, c'est paradoxalement à cause de la soustraction à l'impôt des ultrariches que les moyens viennent à manquer pour soutenir l'économie.

Aller chercher l'argent là où il est

L'optimisation fiscale mondialisée assèche en effet les finances publiques, et les gouvernements ont de moins en moins de moyens « *pour investir dans l'éducation, les infrastructures, la santé ou l'innovation* ». Or ces investissements publics, robustes naguère, ont été « *un des principaux moteurs de la croissance économique* » de l'après-Seconde Guerre mondiale. « *Il faut rappeler que l'avantage compétitif des États-Unis vis-à-vis du reste du monde vient, à la base, des investissements publics dans les sciences et les technologies* », a martelé Joseph Stiglitz.

Selon l'économiste, il y a là une « *forme de contradiction* » chez les milliardaires qui se prétendent être les premiers promoteurs de la croissance économique, alors qu'ils en obèrent par ailleurs l'un des principaux leviers en se soustrayant à l'impôt.

Par ailleurs, les investissements publics dont ont bénéficié ces grands capitalistes ont généré « *des déficits publics importants* ». Dès lors, il paraît normal « *d'aller chercher l'argent là où il est aujourd'hui* », c'est-à-dire dans les poches des ultrariches, a ajouté Joseph Stiglitz.

Un autre argument régulièrement cité contre la taxe Zucman est qu'elle nuirait à l'esprit d'entreprendre et à l'innovation. De quoi faire bondir Jayati Ghosh. Pour elle, cela dénote une « *grande incompréhension sur la nature du capitalisme* ». Elle a rappelé que l'innovation dans le secteur privé « *vient principalement des très petites et moyennes entreprises, qui ne sont pas touchées par cette taxe. On peut même dire qu'elles sont les perdantes du système fiscal actuel* ».

À l'inverse, les tenants du grand capital, qui seraient effectivement concernés par l'impôt Zucman, « *n'ont pas fait leur fortune sur l'innovation* ». Et l'économiste de citer l'exemple de Bernard Arnault : « *Si sa fortune a augmenté, c'est plutôt parce qu'il a multiplié les acquisitions partout dans le monde.* »

In fine, a-t-elle résumé, « *le grand capital use de sa position dominante sur le marché pour capturer le pouvoir politique, racheter des entreprises, de la propriété intellectuelle, des brevets, etc., et ainsi extraire toujours plus de rente. C'est de là que viennent les profits du grand capital, pas de sa capacité à innover* ».

Pas de grand exode à prévoir

Autre critique anti-taxe Zucman : la fuite des riches qui en découlerait. Agacé par ce qu'il estime être un sophisme, Gabriel Zucman a rappelé lors de la conférence du 1^{er} octobre que « *l'exil fiscal n'était pas une loi de la nature : c'est un choix de politique publique. On peut le tolérer, l'encourager, ou le limiter* ». Il propose d'ailleurs de coupler sa proposition à une « *exit tax* » qui s'appliquerait pendant cinq ans aux riches contribuables qui souhaiteraient échapper à son impôt en s'exilant à l'étranger.

Allant dans son sens, Jayati Ghosh a, du reste, coupé court aux fantasmes de grand exode fiscal : « *Il existe des petites économies – bien moins puissantes que la France – qui imposent déjà une taxe sur les patrimoines des ultrariches. Prenons l'exemple de la Colombie, qui l'a fait récemment [fin 2022 – ndlr]. Cela n'a créé ni grande catastrophe économique, ni*

exode massif. Mieux : le produit de cette taxe permet désormais de financer des investissements dans les infrastructures. » Jayati Ghosh a aussi cité l'Espagne, qui a instauré un impôt sur la fortune en 2022 « où l'on ne voit pas non plus de déflagration, ni de fuite des richesses ».

Même son de cloche du côté de Joseph Stiglitz, qui s'est lancé dans une analyse comportementale des milliardaires : *« Ce qui guide les super-riches, ce n'est pas le taux d'imposition dont ils s'acquittent, mais de pouvoir être toujours plus riches : gagner au Monopoly, en somme. Ils aiment avoir cette domination sur le marché, sur leurs concurrents. C'est ce qui leur donne envie d'avancer et je ne crois pas que cette attitude changera avec une plus forte imposition. »* Il ajoutait : *« Je connais de nombreux milliardaires et la plupart d'entre eux travailleraient aussi dur et seraient aussi ambitieux si on les imposait plus. »*

Reste enfin l'idée que si la France était le seul pays à appliquer une telle taxe sur les hauts patrimoines, elle serait le dindon de la farce, perdant toutes ses richesses. Là encore, les deux économistes ont retourné l'argument : *« Je ne pense pas que la France doive attendre que les autres pays se mettent en ligne avec elle. Au contraire, cela aurait l'effet de leadership qui entraînerait les autres »,* a répondu Joseph Stiglitz.

Par ailleurs, précisait Jayati Ghosh, *« pour pousser sa taxe, la France pourrait s'appuyer sur les négociations en cours à l'Organisation des Nations unies (ONU) pour un impôt minimum mondial sur les hauts patrimoines ».* Le sujet est dans l'air du temps.

Les macronistes ont déserté

Durant cette conférence, qui a parfois pris des allures de cours magistral, les député-es du bloc central, de la droite et de l'extrême droite avaient hélas quasi toutes et tous déserté. La seule voix discordante qui s'est exprimée a été celle du

rapporteur Liot (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires) de la commission des finances, Charles de Courson, qui estime que *« la taxe Zucman est une mauvaise réponse à un vrai problème ».*

Le « vrai problème » dont il parle est celui de l'optimisation fiscale des ultrariches, qui s'est renforcée depuis la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune par Emmanuel Macron en 2018. Mais pour Charles de Courson, la taxe Zucman risquerait de toucher certains hauts patrimoines, *« dont les rendements sont inférieurs à 2 % »*, ce qui risquerait de rendre la taxe confiscatoire pour certain-es, et donc de s'attirer la censure du Conseil constitutionnel.

Lui propose plutôt de s'attaquer, quasiment un par un, aux dispositifs d'optimisation fiscale utilisés par les ultrariches pour échapper à l'impôt en France. Il propose notamment de taxer à hauteur de 15 % les milliards de dividendes accumulés et non distribués qui dorment dans les holdings familiales.

Mais aussi de revoir le pacte Dutreil qui est, à la base, un dispositif fiscal censé faciliter les transmissions de petites et moyennes entreprises familiales, mais qui est aujourd'hui largement utilisé par les centimillionnaires et milliardaires pour échapper à l'impôt.

La niche fiscale dite *« d'apport-cession »*, qui permet de renvoyer aux calendes grecques l'imposition sur les plus-values des titres de sociétés apportés à des holdings, est également dans le viseur de Charles de Courson. Et plus globalement la fiscalité sur les héritages des ultrariches.

Certes techniques, toutes ces contrepropositions du rapporteur de la commission des finances ont le mérite de poser un débat démocratique de bon niveau. Bien loin des arguments trompeurs du camp du capital qui nie tout problème d'égalité face à l'impôt en France.



Construire les victoires de demain !